PARTIE I

Développement et psychologie de l'enfant : historique, statuts, droits et théories

114 questions

1 Historique, statuts et droits de l'enfant 17
2 Notions de psychologie 32
3 Piaget, Wallon et le constructivisme 37
4 Les psychanalystes, la théorie de l'attachement 44
5 Vygotski, socioconstructivisme et interactionnisme 52
6 Développement psychomoteur 58
7 Développement du langage 62
8 L'après-Piaget 68

1 Historique, statuts et droits de l'enfant

1. Questions 1 à 37

1. Comment était considéré l'enfant avant les débuts de la recherche en psychologie ?
2. À partir de quel siècle s'est-on intéressé à l'enfant autrement que comme un « adulte en miniature » ?
3. D'où vient le mot « enfant » ?
4. Comment se conçoit l'éducation durant l'Antiquité ?
5. Comment a évolué l'éducation des enfants au Moyen Âge ?
6. Savez-vous comment la chrétienté considérait l'enfant au Moyen Âge ?
7. Quels sont les événements qui ont participé à un nouveau regard sur l'enfant ?
8. Quelles sont les répercussions de la révolution industrielle sur le statut des enfants ?
9. Comment a alors évolué le statut de l'enfant ?
10. Pouvez-vous nous dire quand on a commencé à parler des droits de l'enfant ?
11. Que savez-vous de Janusz Korczak ?
12. Comment la Convention internationale des droits de l'enfant a-t-elle repris l'idée de l'enfant-sujet ?
13. Que savez-vous des droits de l'enfant ?
14. Connaissez-vous quelques principes de la Déclaration des droits de l'enfant ?
15. Connaissez-vous d'autres textes régissant les droits de l'enfant ?
16. Selon cette convention (CIDE), être enfant, qu'est-ce que c'est ?
17. Comment est définie l'autorité parentale ?
18. Comment se définissent les droits de l'enfant ?
19. Quels sont les objectifs du droit à l'éducation, cité dans la CIDE (article 28) ?
20. Comment l'école doit-elle considérer les enfants ?
21. Quels sont les âges de l'enfance ?

22. La psychologie de l'enfant qui naît à l'aube du XXe siècle est-elle le fruit d'un intérêt pour l'enfant ?
23. Quel auteur francophone a été le premier à s'intéresser à l'enfant ?
24. En quoi Rousseau peut-il être considéré comme un précurseur de la psychologie de l'enfant ?
25. De quel enfant nous parle Rousseau ?
26. Expliquez-nous ce qu'est la psychologie du développement.
27. Quel est l'objectif de cette science ?
28. Quelles tendances des recherches en développement de l'enfant ont émergé ?
29. Quelles sont les conceptions majeures du développement de l'enfant ?
30. Que signifie « béhaviorisme » ?
31. À quoi s'attache le béhaviorisme ?
32. Quelles critiques peut-on formuler au béhaviorisme ?
33. Quels liens se développent au début du XXe siècle entre psychologie et pédagogie ?
34. Savez-vous de quoi Binet est l'inventeur ?
35. À quoi correspond le QI ?
36. Le QI est-il le seul critère de mesure de l'intelligence ?
37. Quelles sont ces « intelligences multiples » issues des études de Gardner ?

2. Réponses 1 à 37

1. Comment était considéré l'enfant avant les débuts de la recherche en psychologie ?

L'enfant fut longtemps considéré comme un adulte en miniature. Mais dès les débuts de la psychologie de l'enfant, les savants soupçonnent qu'il a son intelligence propre, et surtout, que l'étudier permettrait de comprendre le développement de la pensée.

2. À partir de quel siècle s'est-on intéressé à l'enfant autrement que comme un « adulte en miniature » ?

Jusqu'au XVIIIe siècle, la psychologie de l'enfant n'existe pas, et les écrits sur l'enfance sont principalement pédagogiques. Ils sont généralement de nature prescriptive, comme dans *Didactica magna* de Comenius en 1638 ou *Some Thoughts Concerning Education* de John Locke en 1693.

3. D'où vient le mot « enfant » ?

L'origine du mot « enfant » vient du mot latin *infans*, qui signifie « celui qui ne parle pas », ce qui illustre très bien la place de l'enfant dans l'Antiquité, relégué alors au statut de « non citoyen ».

4. Comment se conçoit l'éducation durant l'Antiquité ?

Chez les Romains, le père a le droit de vie et de mort sur ses enfants. Pendant des siècles, l'enfant n'est pas considéré comme une personne à part entière : son père décide de tout pour lui.
L'éducation à cette époque applique donc une logique de dressage des enfants, considérant ces derniers comme des êtres dénués de réflexion, de logique ou encore d'intelligence propre. Ils apparaissent avec un esprit vide, sans lois pour le régir.
Les adultes se retrouvent donc avec la responsabilité de remplir, guider et commander ces petits esprits. Il en est de même pour leur corps. Ainsi, les nourrissons sont emmaillotés dans du linge pour qu'ils ne bougent pas.

5. Comment a évolué l'éducation des enfants au Moyen Âge ?

Contrairement à l'Antiquité, au Moyen Âge, l'enfant est considéré comme un petit homme. Aucune distinction ne sépare l'enfant et l'adulte. Aucune tranche d'âge n'existe. L'enfant ne bénéficie pas par conséquent de protection ou de droits spécifiques. Il n'est que rarement séparé des mœurs et tribulations des adultes et entre très rapidement dans le monde du travail.

6. Savez-vous comment la chrétienté considérait l'enfant au Moyen Âge ?

Représentant l'enfant comme résultat du péché originel de ses parents, la chrétienté renforce l'image de l'enfant comme étant celle d'un être non réfléchi, petit diable sans intelligence et d'instinct mauvais.
À cette époque, l'enfant n'a pas sa place dans l'histoire, ni dans la politique, la guerre ou au sein d'une structure sociale. Il fait partie du foyer, du domaine privé, c'est l'équivalent d'un objet. L'adulte se représente comme agissant et se sacrifiant pour son bien. En retour, un respect et une véritable soumission sont exigés de l'enfant.

7. Quels sont les événements qui ont participé à un nouveau regard sur l'enfant ?

C'est à partir du XVIIIe siècle et surtout au XIXe que l'enfant commence à avoir un statut à part entière. L'apparition de la conception de la famille bourgeoise centrée sur le foyer autant matériel qu'affectif où le nourrisson tient une place centrale change profondément le regard porté sur l'enfant et les comportements des adultes envers celui-ci. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle, avec les philosophes des Lumières, que l'on commence à s'intéresser aux conditions du développement de l'enfant, qui a besoin d'éducation, d'aide et de protection. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la Révolution et de la reconnaissance des droits de l'homme en général.

8. Quelles sont les répercussions de la révolution industrielle sur le statut des enfants ?

Au XIXe siècle, avec l'avènement de la révolution industrielle, de nombreux enfants commencent à travailler dans les usines.
Mais la révolution industrielle et le développement du capitalisme sauvage transforment cette toute nouvelle considération en une main-d'œuvre docile et exploitable. Les enfants se retrouvent exploités dans les mines, les forges, les ateliers et fabriques. Quinze heures par jour, pour une rémunération en moyenne quatre fois moins importante que celle d'un homme, ils sont largement utilisés jusqu'à composer plus du tiers des effectifs dans de nombreuses filatures anglaises.

9. Comment a alors évolué le statut de l'enfant ?

C'est au milieu du XIXe siècle qu'apparaît une réelle prise de conscience, donnant naissance à une première législation de protection de l'enfant au travail.
La **loi de 1841** fixe en France l'âge minimum du travail à 8 ans et la durée maximum à 12 heures par jour.
En 1874, l'âge minimum passe à 12 ans et le travail sous terre est interdit pour les enfants, réduisant considérablement l'utilisation de la main-d'œuvre enfantine.
L'apparition simultanée d'une préoccupation éducative étatique, pédagogique et cléricale associée à la baisse de la mortalité enfantine grâce aux progrès de l'ère pastorienne

permet une évolution considérable du statut de l'enfant. La guerre de 1870, par un élan populiste et nationaliste face à l'invasion prussienne, améliore encore le rôle social de l'enfant.
La **loi du 24 juillet 1889** entend protéger les enfants maltraités et moralement abandonnés. **Celle de 1898** prévoit l'aggravation de la peine lorsque l'auteur du délit est l'ascendant ou le gardien de l'enfant.

10. Pouvez-vous nous dire quand on a commencé à parler des droits de l'enfant ?

Les gouvernements des pays industrialisés concernés commencent à faire des lois pour protéger l'enfant contre les conditions de travail difficiles et les mauvais traitements. C'est également à cette époque que la scolarité obligatoire est introduite dans les pays industrialisés.
Les **lois de 1889 et de 1898** sont deux avancées juridiques qui symbolisent la mise en marche d'une véritable reconnaissance du statut de l'enfant, lui conférant une place réelle dans la société.
Le XIXe siècle sera alors le siècle des droits de l'enfant. L'enfant est désormais considéré comme une personne à part entière, avec des droits spécifiques. Cette reconnaissance s'opère sur le plan international.

11. Que savez-vous de Janusz Korczak ?

Janusz Korczak, de son vrai nom Henryk Goldszmit, est un médecin pédiatre et écrivain polonais. Avant la Seconde Guerre mondiale, il est une des figures de la pédagogie de l'enfance les plus réputées.
Il fut le premier défenseur des droits de l'enfant, et le plus radical. Il a été déçu en découvrant la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par la Société des nations en 1924, pas assez claire à son goût et plus implorante que contraignante. Il voulait des droits et non la charité, immédiatement et non dans un avenir lointain. Pour lui, les enfants ne sont pas des personnes en devenir, mais des personnes à part entière. Ils ont le droit d'être pris au sérieux, ils ont le droit d'être traités avec tendresse et respect. Il faut les laisser s'épanouir pour qu'ils réalisent leur personnalité. Il disait que « *l'inconnu qui sommeille en eux est notre espoir pour l'avenir* ».
Pour Korczak, deux droits étaient particulièrement importants : le droit d'être aimé et le droit au respect, auxquels il a par ailleurs consacré deux textes destinés aux parents et aux enseignants : *Comment aimer un enfant*, rédigé sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, et *Le Droit de l'enfant au respect*, écrit dans les années 1920.
Janusz Korczak, dont on sait l'importance du combat pour la reconnaissance des droits de l'enfant, voyait, à leur origine, la nécessaire reconnaissance par les adultes de l'enfant comme être tout à la fois « *complet* » et « *inachevé* », « *sujet à respecter* » et « *sujet à promouvoir* ».